

# Centre Hospitalier d'Argenteuil

Victor Dupouy



69, rue du Lt-col Prudhon, 95107 Argenteuil Cedex Tél. : 01 34 23 24 25 [www.ch-argenteuil.com](http://www.ch-argenteuil.com)



Édition 2013

## Guide d'accueil en unité de chirurgie ambulatoire

# Bienvenue

L'unité d'anesthésie et de chirurgie ambulatoire (UCA) est une structure multidisciplinaire qui permet de réaliser certaines interventions chirurgicales dans le cadre d'une journée, sans passer la nuit à l'hôpital, à condition que l'état de santé des patients corresponde à ce mode de prise en charge. Elle fait l'objet d'une organisation spécifique et adaptée qui garantit à chaque patient la qualité et la sécurité des soins.

Ce livret spécifique à la chirurgie ambulatoire doit vous accompagner durant votre séjour.

Un guide d'accueil plus général est consultable sur le site Internet de l'hôpital : [www.ch-argenteuil.com](http://www.ch-argenteuil.com)

**L'UCA est ouverte du lundi au vendredi inclus, de 7h à 18h30, sauf jours fériés**  
**1<sup>er</sup> étage du bâtiment Madeleine Brès**



Accueil secrétariat : 01.34.23.25.91

Accueil infirmier : 01.34.23.26.54

## Unité de chirurgie ambulatoire

- > 2 550 interventions en ambulatoire par an
- > 35 chirurgiens
- > 17 anesthésistes



### Pré-admission / formalités

Le mode ambulatoire pour l'intervention dont vous devez bénéficier vous a été proposé par votre chirurgien, puis confirmé par l'anesthésiste.

À la suite de cette consultation d'anesthésie (ou de chirurgie si vous ne devez pas passer en consultation d'anesthésie) vous êtes invité(e) à vous rendre au service des admissions au rez-de-chaussée du bâtiment Madeleine Brès. Munissez-vous de l'ensemble des pièces justificatives pour réaliser votre pré-admission :

- carte d'assuré(e) social(e) ou carte VITALE
- carte de mutuelle
- pièce d'identité
- bulletin de pré-admission

Merci de vérifier que le numéro de téléphone inscrit dans votre dossier est votre numéro actuel, ou de laisser plusieurs numéros où l'on peut vous joindre : fixe au domicile ou au travail, portable, conjoint.

**Cette phase de pré-admission est obligatoire pour la validation de votre séjour. Elle permet de simplifier le circuit des formalités et de limiter le risque de retard le jour de l'intervention.**

#### Pour un mineur

L'autorisation d'opérer doit être obligatoirement signée selon la formule correspondant à votre situation. Elle est à rapporter à la consultation d'anesthésie ou au plus tard, le matin de l'intervention.

Ce jour-là, les parents doivent apporter le livret de famille en plus des pièces de justification citées ci-dessus.

**Pour la sortie de l'enfant, la présence d'un des parents (ou tuteur légal) est impérative.**

# Préparation

## La veille de l'intervention

Nous vous téléphonerons la veille de l'intervention ou bien le vendredi après-midi pour les interventions programmées le lundi. Nous vous indiquerons alors votre heure de rendez-vous, les consignes particulières si besoin.

Pour ne pas perturber le bon déroulement de cette journée, nous vous demandons de respecter strictement votre horaire.

Par ailleurs, il est important de relire la feuille « Recommandations pour une anesthésie ambulatoire », toutes les consignes sur ce document sont à suivre scrupuleusement.

### **Vous devez arriver à jeun : sans avoir mangé ni fumé\* depuis minuit.**

Si votre intervention est programmée en début d'après-midi, vous pouvez boire un liquide clair (eau, café, thé sucré) 3 à 4 heures auparavant.

*\* Il vous est recommandé de ne pas fumer (tabac ou autre) pendant les 5 jours précédant l'intervention.*



## Le matin de l'intervention



### **À votre domicile**

#### **La préparation pré-opératoire**

Elle est indispensable avant votre intervention chirurgicale, pour éviter les complications infectieuses post-opératoires.

Votre implication au programme qui suit participe à la qualité de votre prise en charge.

En cas de non-respect des règles d'hygiène, l'équipe chirurgicale peut décider de reporter votre intervention.

### ➤ 1<sup>re</sup> étape : la douche antiseptique (ne pas prendre de bain)

Utilisez le savon antiseptique (Bétadine Scrub® ou Hibiscrub®) si vous présentez une allergie à l'iode) que vous a prescrit le médecin anesthésiste ou le chirurgien lors de la consultation.

- ➔ enlever le vernis à ongles
- ➔ faire un shampoing avec le savon antiseptique (Bétadine Scrub® ou Hibiscrub®)
- ➔ puis laver tout le corps toujours avec le savon antiseptique : commencer par le haut du corps et terminer par le bas du corps en insistant sur :
  - les aisselles (sous les bras),
  - le nombril,
  - les organes génitaux,
  - les pieds (insister entre les orteils)
- ➔ nettoyer et couper ongles de pieds et de mains
- ➔ sécher le corps avec une serviette propre, ne pas mettre de crème sur le corps

### ➤ 2<sup>e</sup> étape : soins bucco-dentaires

Terminez votre toilette par un brossage soigneux des dents.

- ➔ Ne vous maquillez pas (ni crème)
- ➔ Retirez vos bijoux et piercings si besoin, ainsi que vos lentilles de contact.



## À l'hôpital

Vous êtes invité(e) à vous présenter directement à l'UCA au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment Madeleine Brès.

Pour votre confort, il vous est conseillé de :

- porter des vêtements et des chaussures pratiques et confortables,
- prendre avec vous, si vous le souhaitez, une trousse de toilette,
- prévoir un livre, une revue ou autre pour occuper le temps durant la phase de repos. Celle-ci peut durer plusieurs heures.

Vous disposerez d'un vestiaire pour ranger vos vêtements et vos effets personnels. Il est important de ne pas être en possession de sommes importantes d'argent ou d'objets de valeur : carte bancaire, chèquiers, ordinateur portable...

La loi du 6 juillet 1992 et le décret d'application du 27 mars 1993, relatifs à la protection des biens appartenant aux personnes hospitalisées, limitent la responsabilité des hôpitaux en cas de perte, de vol ou de dégradation des biens aux seuls « objets dont la nature justifie la détention à l'hôpital. »

# Votre hospitalisation

## À votre arrivée dans l'unité

Vous serez accueilli(e) par l'infirmière ou l'aide-soignante de l'unité qui vous conduira dans votre chambre et vous remettra une tenue spécifique pour le bloc opératoire.

Votre dossier doit être complet : pré-admission faite, autorisation d'opérer signée, examens sanguins faits et communiqués préalablement, pour pouvoir respecter la planification horaire du bloc opératoire.

Vous serez conduit(e) au bloc opératoire dans un délai que nous nous efforçons de limiter.

## En salle d'opération

Vous serez pris(e) en charge par le personnel du secteur (infirmière de bloc opératoire, infirmière anesthésiste et aide-soignant). Dès votre installation sur la table d'opération vous serez recouvert(e) d'une couverture chauffante.

## Après l'intervention chirurgicale

Si vous bénéficiez d'une anesthésie générale ou locorégionale, vous serez conduit(e) en salle de surveillance post-interventionnelle (salle de réveil). Vous y resterez pendant toute la durée nécessaire à la surveillance de cette période post-opératoire immédiate. Pour les anesthésies locales exclusives, le passage en salle de surveillance post-interventionnelle n'est pas justifié.

Votre séjour se poursuivra dans l'unité de chirurgie ambulatoire, où la continuité de la surveillance et des soins est assurée par les infirmier(e)s et l'aide-soignant(e) de l'unité.

En cas d'anesthésie locale exclusives, la durée de séjour est de 1 à 2 heures.

## Le repas

> Une collation accompagnée de boissons chaudes ou froides vous sera proposée.



## Avant votre départ

Vous serez autorisé(e) à quitter l'unité après l'accord médical.

En général :

- pour les patients d'endoscopie digestive (fibroscopie, coloscopie), les sorties sont à prévoir entre 12h et 14h ;
- pour les autres patients, la sortie se fera au plus tard à 18h30 selon l'horaire de l'intervention.

Un compte rendu opératoire, un compte rendu d'anesthésie, une ordonnance pour les antalgiques et les soins locaux, un arrêt de travail si nécessaire, ainsi que la date du premier rendez-vous postopératoire vous seront remis.

Pour des raisons de sécurité, vous ne pouvez sortir que si vous êtes accompagné(e) d'un adulte responsable. Cette personne doit se présenter dans le service de chirurgie ambulatoire : c'est le garant de votre sortie.

### Pour un mineur

Pour la sortie de l'enfant, la présence d'un des parents (ou tuteur légal) est impérative. Présentez-vous au bureau des admissions munis d'une pièce d'identité et du livret de famille.

## Votre retour à domicile

Prévoyez votre mode de transport. Vous pouvez demander un laissez-passer pour entrer une voiture dans l'enceinte de l'hôpital

Il est possible de faire appel à un taxi. Dans ce cas, vous devez le commander vous-même, et vous assurer qu'il est conventionné si le médecin vous a prescrit ce mode de transport.

### Au moindre problème, vous pouvez joindre :

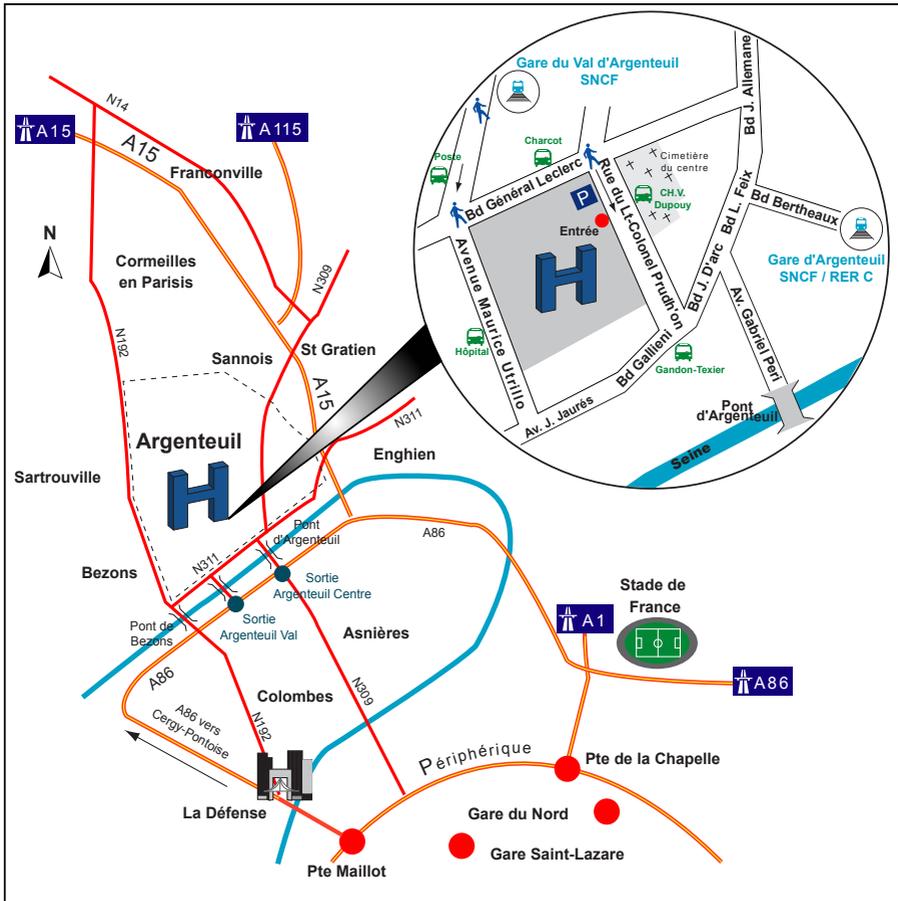
- avant 18h : l'unité en téléphonant au **01.34.23.26.54**
- entre 18h et 8h le lendemain à l'hôpital au **01.34.23.24.25**  
et demander :
  - l'anesthésiste de garde
  - le chirurgien de garde
- vous faire accompagner aux services des urgences de l'hôpital.

Pour améliorer la qualité de notre prestation, nous vous remercions de bien vouloir répondre au questionnaire de satisfaction à la sortie et à l'appel de l'infirmière le lendemain de votre hospitalisation.



# Plan d'accès

69, rue du Lt-col Prudhon, 95107 Argenteuil Cedex Tél. : 01 34 23 24 25 www.ch-argenteuil.com



## Accès Bus

- Arrêt de Bus:
- CH V. Dupouy (R'bus 8)
  - Charcot (R'bus 4)
  - Place F. Rabelais (R'bus 34)
  - Les Messiers (RATP ligne 164)
  - Gandon Texier (R'bus 9)
  - Clément Ader (RATP ligne 272)



## Accès Gare

- Gare d'Argenteuil (RER C et SNCF par la gare St Lazare)
- Gare du Val d'Argenteuil (SNCF par la gare St Lazare)



## Accès Route

- A15: sortie « Argenteuil Centre » par N 311
- A86: depuis La Défense « sortie n° 3 »
- A86: depuis A15 « sortie n° 4 »